

LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

Période 2016/2017

1 - COMPETENCES :

Le règlement ci-après a pour objet de déterminer le fonctionnement et l'animation du Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine et d'en déterminer les titres dans chaque série définie dans l'article n°6.

Familles de pratique concernées : Dériveurs Solitaires, Dériveurs Doubles, Windsurf, Skiff, Catamarans, Voile Radiocommandée, Flotte Collective, Handivalide.

Les épreuves du Championnat de Ligue sont déclarées comme «toutes catégories » (pas de surclassement exigé).

Le Championnat de Ligue se déroule sous l'égide de la FFVoile et de son règlement sportif.

2 - DEFINITIONS ET OBJECTIFS

Ce présent règlement prend effet au 22 septembre 2016.

Il est créé, à l'initiative de la Ligue Nouvelle Aquitaine et des représentants des classes, un Championnat de Ligue établi sur une série d'épreuves défini par famille de pratique.

Ces classements offrent un outil d'évaluation du niveau sportif des coureurs, pour les clubs, pour les Comités Départementaux et pour la Ligue, permettant d'apprécier le niveau de chaque coureur et de définir une politique sportive, depuis le niveau départemental jusqu'au plus haut niveau.

3 - ORGANISATEUR

L'autorité organisatrice de ces championnats est la commission sportive de la ligue.

4 - EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves concernées et prises en compte pour l'établissement du classement sont les épreuves de niveau 5A, et les grades 4 se déroulant dans la ligue.

Pour les windsurfs D2 et Funboard le championnat prendra en compte les épreuves de 5B et la finale régionale.

Toutes ces épreuves seront définies par le calendrier sportif régional et homologuées par la FFVoile. Le Championnat de Ligue est clôturé après la Finale Régionale. Cette dernière sera non retirable du classement.

Montant maximum préconisé pour les inscriptions aux régates de ligue :

7 euros par personne embarquée par jour.

4.1 - Annulation d'épreuve :

- La décision d'annuler une épreuve sera prise par le club organisateur, en concertation avec le représentant de la commission sportive de la ligue.

4.2- Validation d'épreuve :

Une course suffit pour valider une épreuve.

4.3 – Obligations de l'organisateur :

Le ou les organisateurs d'une compétition sont des personnes physiques ou morales qui :

(a) doivent se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement ;

(b) doivent être dûment identifiés ;

(c) doivent éditer l'Avis de Course au moins 1 mois avant le début de la compétition, définir les conditions d'inscription, en accord avec les éventuelles règles d'admissibilité ou de sélection relatives à l'épreuve, et déclarer la manifestation à l'Administration compétente (Affaires Maritimes, Préfecture) ;

(d) doivent réunir les moyens matériels et humains nécessaires à la bonne tenue de la compétition et en assurer la réalisation dans le respect des engagements prescrits dans l'Avis de Course ;

(e) doivent solliciter la désignation des arbitres conformément aux procédures en vigueur (Voir article III. Du RS FFV)

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

et respecter les principes de prise en charge des frais des arbitres ;
 (f) doivent assumer seuls toutes les responsabilités (notamment financières) liées à la nature et au déroulement de la compétition.

5 - CATEGORIES D'AGE

Voir Tableau des titres décernés

6 – CLASSEMENT

Les coureurs licenciés hors Ligue peuvent participer aux épreuves et apparaissent sur les classements du Championnat de Ligue. Seuls les licenciés 2017 des clubs de la Ligue peuvent concourir aux titres de « champion régional ».

6.1 Classement du Championnat de Ligue

Le classement est établi sur la saison sportive, du 22 septembre 2016 au 5 juin 2017.

Nombre d'épreuves prises en compte :

- à partir de 4 épreuves validées, la moins bonne sera retirée sauf la finale régionale.

Le Championnat devra compter au moins deux épreuves pour être validé.

Le mode de classement est à **minima**.

Un coureur non partant à une épreuve est classé DNC. Il reçoit le score suivant : Nombre final d'inscrits au Championnat +1.

6.2 Titres décernés :

Famille de Pratique	Type de classement	Titres Décernés	Tranche d'âge
WINDSURF	Monotypie	Minime BIC 293 OD Garçon et Fille D1 et D2	12 14 ans
		Espoir Bic 293 OD Garçon	14 16 ans
		Espoir Bic 293 OD Garçon Fille	14 20 ans
		Techno plus Garçon et fille	15 20
		RSX Espoir Garçon, fille	15 20
		Raceboard-RCO - Inter-séries	15 et plus
		Funboard et Windsurf à Foil	open
		Benjamin optimist G et F	11 et en dessous
DERIVEURS		Optimist G et F	U 16
	Inter-séries ou Monotypie	Benjamin Open Bic G et F	U 11
		Open Bic G et F	U 16
		Laser 4.7 G et F	Open
		Laser radial G et F	Open
		Laser Standard	Open
		Inter-séries Solitaire	Open
		Inter-séries Double	Open
CATAMARANS		Minimes FK14 open	12 à 14 ?
		Espoirs SL 15.5 open	14 à 16 ?
		Open 16	Open
		Class A	Open
		Dart 18	Open
		Inter-séries Catamarans	Open
VOILE Radio Commandée		Classe Marblehead	Open
		Classe 1M (IOM)	Open
		MCR	Open
HANDI VALIDE		Hansa Double et Solitaire - Miniji - 2.4 - Sonar	Open

7 – CLASSEMENT CLUBS :

Le classement des clubs est obtenu sur le Championnat de Ligue sans recalcul des points. Seuls les clubs « Nouvelle Aquitaine » pourront prétendre au titre.

Windsurf : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues par :

- les 3 meilleurs coureurs en BIC 290 OD division 2,
- les 2 meilleurs coureurs en BIC 293 OD division 1,
- le meilleur coureur en Raceboard, RCO ou RSX Espoirs,
- Si un club n'a pas un nombre de coureurs classés suffisant dans un des supports, il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé au classement général plus 1 point.

Catamarans : Le classement est calculé à partir des 3 meilleurs bateaux, pour les séries catamaran dont 1 minimum en série FK14. Si un club n'a pas de bateau classé sur ce support (FK14), il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé plus 1 point.

Dériveurs : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues sur le classement général de la série pour le meilleur coureur en Optimist Benjamin et le meilleur coureur dans une des séries suivantes : Optimist U 16, Open Bic U 16, Laser 4.7, Radial, Standard, IND Solitaire ou Double. Pour la prise en compte d'une série il doit y avoir au minimum cinq bateaux classés. Si un club n'a pas de bateau classé en Optimist Benjamin il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé plus 1 point. En cas d'égalité le classement benjamin primera.

8- BONNE CONDUITE SPORTIVE

Il est rappelé à chaque coureur qu'il doit se comporter en « bon sportif » pendant les régates. **Toute mauvaise conduite pourra être sanctionnée conformément à la règle en vigueur.**

9- SECURITE JAUGE

Toute embarcation devant participer à une épreuve de ligue devra obligatoirement être en conformité avec les règles de classe au niveau de la sécurité.

Le gilet de sécurité sera obligatoire, sauf pour les planches à voile à discrétion du comité de course.

Pour un club qui déplace plus de 6 coureurs sur une épreuve de ligue, il est recommandé que l'entraîneur ou l'accompagnateur vienne avec un bateau de surveillance et une VHF. L'entraîneur ou l'accompagnateur pourra être intégré au dispositif de surveillance de l'épreuve.

Il appartient au club organisateur de **TROUVER** des moyens de sécurité nécessaires.

Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites ci-après: A LA DISCRETION DE L'AUTORITE ORGANISATRICE.

10- CONTESTATIONS

Toute contestation concernant l'application du présent règlement sur une épreuve devra être adressée par écrit aux Présidents de la Commission Sportive, dans un délai d'une semaine. A la réception de la contestation écrite, la commission chargée de l'application du présent règlement se réunira et apportera une réponse écrite.

13 – DEROULEMENT D'UNE REGATE DUREE, NOMBRE DE COURSES ET PARCOURS :

Préconisations

Type parcours : ils seront adaptés par rapport à la configuration du plan d'eau utilisé.

La durée de la course sera d'environ de 30' pour le premier.

Durée temps passé sur l'eau :

- Si possible : 4 H maxi pour les ronds B et D2 et les Benjamins,
5 H. pour les Minimes,
6 H maxi pour les autres.

14 – ACCOMPAGNEMENT DES COUREURS SUR L'EAU :

Les entraîneurs (pour l'ensemble des supports) ont la possibilité, pendant le déroulement des courses, d'apporter des conseils ou assistance aux coureurs qui se trouvent en dernière partie de classement ou en difficulté, sans pour autant favoriser leur classement au regard des autres.

**ANNEXE 1 : SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
Des Séries MINIMES et ESPOIRS 2017**

1. MODE DE SELECTION

1.1 Les sélections aux Championnats de France sont définies par la FFVoile et par la Ligue.
La sélection des coureurs, pour les solitaires et les équipages, se fera sur les épreuves entre le 1^{er} janvier et le 5 juin 2017. La sélection s'effectuera comme suit :

La sélection se fera par l'établissement d'un classement à minima, calculé comme suit :

- Plusieurs régates de la ligue de grade 5A (SL),
- La finale régionale est non retirable,
- Une régata SIL de grade 4,
- Au minimum, trois épreuves devront être courues et validées pour retirer le plus mauvais résultat,
- Une régata de grade 5A sera validée même si une seule course a été courue.

Ce calendrier sera validé par la Commission Sportive de la Ligue.

1.1 En cas d'égalité de points d'un coureur ou d'un équipage, le coureur ou l'équipage ayant eu le plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc.... sur l'ensemble des épreuves sera sélectionné pour participer au Championnat de France.

En cas de désistement d'un coureur ou d'un équipage, c'est le coureur ou l'équipage ayant eu le plus petit nombre de points immédiatement après qui sera sélectionné.

1.2 Après la Finale Régionale, la Commission Sportive de la Ligue est la seule habilitée à établir la liste des coureurs sélectionnés pour les différents Championnats de France. La Ligue transmet à chaque coureur, sa sélection pour le Championnat de France. Celui-ci doit confirmer à la Ligue son intention de participer.

La Commission Sportive se réserve la possibilité de ne pas accepter cette sélection en fonction du niveau des équipages, pour des raisons de sécurité sur les Championnats de France.

2 INSCRIPTIONS

Seuls peuvent être sélectionnés, les licenciés dans la Ligue et titulaires de la licence fédérale compétition valide et en règle avec leur association de classe.
Les tranches d'âges sont définies par le règlement sportif de la FFVOILE

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES SUR FLOTTE COLLECTIVE DOUBLE SOLITAIRE et CATAMARAN

1. MODE DE SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- 1.1 Les sélections au Championnat de France sont définies par la FFVoile et par la Ligue de Voile.
- 1.2 Pour 2017 la Ligue dispose d'1 quota par série (solitaire OPEN F et G, solitaire Glisse F et G , dériveur double GM et F, catamaran GM et F).
- 1.3 Les sélections se feront sur une épreuve
- 1.4 Les premiers de chaque série seront sélectionnés.

- 1.5 Pour les Dériveur solitaire: La sélection se fera sur la même épreuve pour le solitaire open et le solitaire glisse.
Les deux premiers garçons et les deux premières filles seront sélectionnés
En cas de désistement ce seront les suivants au classement
Le premier et la première proposeront la série sur laquelle ils souhaitent participer au championnat. La CS définira, in fine, les sélectionnés.

2. INSCRIPTIONS

- 2.1 Seuls peuvent participer à la sélection, les coureurs minimes 12,13 et 14 ans.
- 2.2 Les coureurs doivent être licenciés 2017 dans la Nouvelle Aquitaine.

3. BATEAUX

L'épreuve de sélection se fera exclusivement sur des flottes collectives fournies par le club organisateur.

4. ARBITRAGE

Un briefing sera organisé avant la première course, afin de définir le format des courses (courses en groupes ou en poules), ainsi que les conditions de l'arbitrage.

5. CALCULS DES POINTS

Le système de points à minima, RCV A 4.1, s'appliquera.

Chaque coureur recevra le nombre de points correspondants à sa place, indépendamment de sa catégorie (masculin ou féminin).

6. PARCOURS

Il est demandé d'adapter le type et la durée du (des) parcours, en fonction du plan d'eau et des conditions météorologiques.

Type : Il est recommandé d'utiliser le même parcours que celui du championnat de France.

Durée : environ 15 minutes pour le premier de chaque série.

7. HOMOLOGATION

Pour être homologuée, l'épreuve sélective doit être arbitrée par des arbitres (président du Comité de course et président du jury) nommés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

**ANNEXE 3 : SELECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE
MODE DE CALCUL**

A -Le calcul des points pour les sélections des coureurs pour les Championnat de France Minimes et Espoirs Dériveurs s'effectuera selon le calcul suivant:

Pour les épreuves suivantes:

- SL des 4 et 5 Mars à la SRR
- SL des 1 et 2 Avril au Yacht Club Basque
- SL des 20 et 21 Mai (Finale régionale) au CVBCM
- SIL des 4 et 5 juin à la SRR

Nombre de points obtenus par chaque coureur par l'établissement du classement à minima.

b - Pour l'épreuve courue conjointement à ST CYR et CVA les 18 et 19 mars, chaque coureur obtiendra un nombre de points établi en fonction du tableau de points "système Promotion Optimist"

Ce nombre de points est obtenu par la place et le nombre de participants à l'épreuve.

Exemple avec 41 bateaux départ: Le 1er obtient 500 points

Le 2ème obtient 476 points

.....

Le 10ème obtient 320 points

Etc...

A l'issus de ces 2 régates des 18 et 19 mars, un classement global est effectué en tenant compte des points acquis par les coureurs. Celui-ci est alors transformé en un classement à minima ce qui permet de l'inclure dans le calcul des points avec les autres épreuves pour la sélection aux Championnats de France pour chaque série.